

Ville de Saint-Amable
MRC de Marguerite-D'Youville
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Amable tenue par vidéoconférence et webdiffusée en raison de la COVID-19, le **mardi 8 décembre 2020** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Stéphane Williams, maire
Madame Marie-Ève Tanguay, conseillère municipale (district 1)
Monsieur Mathieu Daviault, conseiller municipal (district 2)
Madame France Gosselin, conseillère municipale (district 4)
Monsieur Robert Gagnon, conseiller municipal (district 5)
Monsieur Michel Martel, conseiller municipal (district 6)

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Stéphane Williams.

Sont également présents :

Monsieur Jean-Pierre Bouchard, directeur général par intérim
Monsieur René Tousignant, greffier par intérim

Est absente :

Madame Vicky Langevin, conseillère municipale (district 3)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Stéphane Williams, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

291-12-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et RÉSOLU :

D'ADOPTER, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. FINANCES ET TRÉSORERIE

292-12-20 ADOPTION - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2021

Le conseil présente sommairement les prévisions budgétaires de la Ville de l'exercice 2021, d'un total de 17 576 266 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
et RÉSOLU :

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2021 qui prévoit des revenus et des dépenses de 17 576 266 \$.

QUE le document explicatif du budget de l'exercice 2021 soit publié dans le bulletin municipal *L'Amablien*, le tout conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

293-12-20

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

Le conseil présente sommairement le plan triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 de la Ville, d'un total de 6 721 565 \$, dont 5 395 822 \$ sont consacrés à l'année 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et **RÉSOLU :**

D'ADOPTER le plan triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 de la Ville, d'un total de 6 721 565 \$, tel que déposé séance tenante.

QUE le document explicatif du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 soit publié dans le bulletin municipal *L'Amablien*, le tout conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire annonce le début de la période de questions.

Aucune question n'est adressée au conseil.

294-12-20

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et **RÉSOLU :**

DE LEVER la séance à 19 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Stéphane Williams, maire

**M. René Tousignant, greffier par
intérim**

Je, Stéphane Williams, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.